

Formulaire CERFA : demande de dérogation à la durée légale du travail et/ou à l'interdiction du travail de nuit pour les jeunes travailleurs

Paru au Journal officiel du 15 octobre 2017, le décret n°2017-1473 du 13 octobre 2017 relatif à la protection des jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans embarqués à bord des navires prévoit notamment :

- La possibilité de déroger à la durée légale du travail pour l'emploi d'un jeune travailleur (article 3)
- La possibilité de déroger à l'interdiction du travail de nuit pour l'emploi d'un jeune travailleur à la pêche (article 4)

Ces deux dérogations doivent faire l'objet d'une dérogation transmise par l'armateur à l'inspection du travail.

Pris en application de l'article 19 de ce décret, un arrêté du 31 octobre 2017 précise les informations devant être renseignées dans les demandes de dérogations à la durée légale du travail et/ou à l'interdiction du travail de nuit pour les jeunes travailleurs.

Le contenu de ces demandes est fixé à l'annexe I de l'arrêté. Les éléments listés dans cette annexe ont servi de base à l'élaboration du projet de formulaire CERFA.

Liens utiles :

- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035804140&dateTexte=&categorieLien=id>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/10/31/TRAT1729112A/jo/texte>